|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.11/2019/19 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale24 juillet 2019FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail du transport des denrées périssables**

**Soixante-quinzième session**

Genève, 8-11 octobre 2019

Point 5 b) de l’ordre du jour provisoire

**Propositions d’amendements à l’ATP :
Nouvelles propositions**

 Amendement à l’appendice 3 de l’annexe 1

 Communication du Gouvernement du Royaume‑Uni

 Introduction

1. Le 23 mai à Olching, le groupe de travail informel de l’amélioration du système d’homologation a tenu une troisième réunion à laquelle plusieurs questions relatives à l’amélioration du système d’homologation ont été examinées.

2. L’une des questions soulevées lors de la réunion portait sur l’attestation ATP figurant à l’appendice 3 de l’annexe 1, dont la version anglaise des sections 6.1.1 et 6.1.2 semblerait comporter une faute de frappe, qui se lit comme suit dans les deux sections.

« MARK, MODEL, REFRIGERANT, SERIAL NUMBER/YEAR OF MANUFACTURE (If any) »

3. On retrouve la même faute de frappe à la note de bas de page 8, dont la version anglaise se lit comme suit :

« Write the mark, model, refrigerant, serial number and year of manufacture of the equipment. »

 I. Proposition d’amendement

4. Il est proposé de modifier la version anglaise des points 6.1.1 et 6.1.2 comme suit :

« ~~MARK~~, MODEL, REFRIGERANT, SERIAL NUMBER/YEAR OF MANUFACTURE (If any) »

« **MAKE,** MODEL, REFRIGERANT, SERIAL NUMBER/YEAR OF MANUFACTURE (If any) »

5. Il est proposé de modifier la version anglaise de la note de bas de page 8 comme suit :

« Write the ~~mark~~, model, refrigerant, serial number and year of manufacture of the equipment. »

« Write the **make**, model, refrigerant, serial number and year of manufacture of the equipment. »

 II. Incidence

6. La présente proposition n’aurait aucune incidence financière, le changement permettrait simplement de préciser que la marque correspond au fabricant.